F.F.P.J.P.

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL
AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONAL (SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS)
LIGUE DE L'ILE–DE-FRANCE

COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES
173, rue Paul - Doumer – 78510 TRIEL-SUR-SEINE
Tel : 09.75.67.02.66 ou 01.39.70.84.44. - Email : yvelines.ffpjp@wanadoo.fr
SITE : http://www.blogpetanque.com/petanquecd78

Triel le 07/02/2020

**CHARTE DES PARTICIPANTS A UN CHAMPIONNAT DE FRANCE**
**SOUS LES COULEURS DU COMITE DEPARTEMENTAL des YVELINES**

**PRELIMINAIRES**

**Joueurs ou joueuses :** Ils constituent une équipe homogène exclusivement qualifiée à l'issue d'un Championnat Départemental pour un Championnat de France de la même catégorie.

**Délégué :** Responsable de la délégation, il a les pleins pouvoirs du Comité Départemental des Yvelines en tous points (la gestion, les finances, le sportif, la discipline). Il n'est bien entendu pas exonéré pour lui des recommandations faites aux joueurs et joueuses.

**DISCIPLINE :** Affichant les couleurs du Comité Départemental des Yvelines, les délégués et les compétiteurs devront avoir un comportement irréprochable. Les attitudes ou initiatives inacceptables seront signalées puis traitées comme il se doit par la commission de discipline, en séance spécifique. Si nécessaire, les comportements en question seront transmis aux comités de tutelle.

**DEPENSES :** Les us et coutumes de notre Comité Départemental perpétuent une prise en charge totale des frais de déplacement pour la totalité du WE des membres de la délégation comportant les qualifié(e)s et les délégué(e)s. Les accompagnateurs éventuels sont totalement ignorés par la délégation.

**Déplacement** : Le principe qui consiste pour la trésorerie à évaluer en amont les coûts des déplacements des joueurs et délégués puis versement à l'avance directement aux joueurs est conservé. La base du versement à chaque joueur correspond au prix d'un billet SNCF. Le délégué doit pouvoir assurer les déplacements locaux des joueurs entre leur arrivée sur place la veille du championnat et leur départ du dimanche.

**Hébergement** : Dans la mesure du possible, chaque joueur ou joueuse est logé(e) dans une chambre individuelle. Les réservations sont assurées par le Comité Départemental longtemps en amont. Le financement étant très hétérogène, le délégué sera responsable du contrôle des factures qui devront respecter au mieux les négociations initiales entre la trésorerie et les résidences hôtelières. Un départ dès le samedi entrainerait un remboursement par son auteur des frais d'hôtellerie correspondants.

**Restauration** : La gestion des repas est sous la responsabilité du délégué (choix, réservation, paiements……) en respectant au mieux un fichier simulation établi par la trésorerie du Comité Départemental. Le forfait par repas pris avec le groupe est de 25 €. Repas pris en dehors du groupe, 15 €. Repas pris après un départ définitif anticipé, 0 €.

**Habillement** : Le haut de tenue homogène est fourni par le Comité Départemental et sera obligatoirement porté par les joueurs tandis que le bas, également homogène, sera acheté par les joueurs en fonction de la règlementation de la Fédération avec un forfait de 20 €.

**Faux-frais** : La gestion est assurée par le délégué.

**COMPTE-RENDUS :** La fiche financière préétablie par le Comité Départemental sera complétée, voire réajustée par le délégué en accord avec la trésorerie.

Les résultats sportifs, les incidents et attitudes répréhensibles seront signalés au Comité Départemental qui pourra, selon les cas, renseigner le site du Comité Départemental ou sanctionner ou encore archiver,

Comité Départemental des Yvelines

---

Championnat Départemental : Club :

NOM Prénom :

Date : N° de Téléphone

Taille du Haut habillement Polo :

Veste :

Fait en 2 exemplaires

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».